

COMMISSION DES CHAMPIONNATS FEMININS

Procès-Verbal Nº 7

Réunion du : Mardi 07 octobre 2025

Présidente: Mme Lydie BASTIEN

Secrétaires de séance : Mme Huguette CARPENTIER

Membres: MM Raymond CAZEAUX - Frederic BAUMANN - Yves FRACHET

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondances
- Actions diverses

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RAPPEL

La Commission revérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F: les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les séniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

(Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

LIEN DOSSIER SURCLASSEMENT: https://lmffc.fr/gestion-administrative/les-licences/reglementation-et-procedures/#1676647822963-8a401a85-bc95

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard le lundi précédent la rencontre avant 17h00 (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 30€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.

- Mentionner l'accord des deux clubs.
- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.
- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.
- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

La tablette est obligatoire pour les catégories de U15F à Séniors F.

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée.

CORRESPONDANCE

FC PAYS DE FAYENCE: souhaite jouer uniquement à 11 en U15F. Pris note

US CARQUEIRANNE LA CRAU: souhaite jouer uniquement à 11 en U18F. Pris note

AS SIGNES FC: La Commission ayant acceptée le report de la rencontre Séniors F du 28.09.25 c/ US SANARY dit match à jouer le 12.10.25, 1 ère date de rattrapage et non le 18.10.25 comme demandé.

ETOILE FREJUS ST RAPHAEL:

- Suite Arrêté Municipale du 12.10.25, la rencontre séniors F D2 du 12.10.25 c / C.A.
 CANNETOIS est reportée au 19.10.25.
- Demandant le report de la rencontre U15F du 11.10.25 c/ MAR VIVO au 18.10.25. Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 18.10.25

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSIONS DES STATUTS ET REGLEMENTS

Séniors à 8 - D2

- FREJUS ST RAPHAEL / O DE ST MAXIMIN 2 du 05/10/2025 (53705.1)
- JS LE BEAUSSET / US SANARY du 5/10/2025 (53704.1)
- CA CANNETOIS / US OLLIOULES du 05.10.25 (53706.1)

U15 F

O ST MAXIMIN /ASPTT HYERES du 04.10.25 (53616)

REPORTS DE MATCH

A jouer le 12.10.2025

Séniors Féminines à 8 - D2

US SANARYENNE / AS SIGNES du 28.09.25 (53701.1)

A jouer le 18.10.2025

U15F à 8

MAR VIVO / ETOILE FREJUS ST RAPHAEL du 11.10.25 (53727.1)

A jouer le 19.10.2025

Séniors Féminines à 8 - D1

FC SEYNOIS / FC RAMATUELLOIS du 05.10.25 (53553.1)

Séniors Féminines à 8 -D2

FREJUS ST RAPHAEL /CA CANNETOIS DU 28.09.25 (53699.1)

TIRAGE COUPES DU VAR FEMININES SENIORS A 8

DATES COUPE DU VAR

11 janvier 2026	1/8 Finale
1 mars 2026	1/4 Finale
5 avril 2026	½ Finale
47 : 0000	Finale

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL

Opération << ESPOIRS DU FOOTBALL >> U12 à U15 FEMININES SAISON 2025/2026

Détecter/Evaluer / Perfectionner / Accompagner

	Dates des rassemblements de détections :
	Mercredi 28 janvier 2026
	Retour des fiches au plus tard : Lundi 5 janvier 2026
	Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :
	. Mercredi 17 décembre 2025
U14F	. Mercredi 4 mars 2026
	. Mercredi 25 mars 2026.
	Mercredi 29 avril 2026
(2012)	Mercredi 20 mai 2026
	Mercredi 28 mai 2026
	Sur convocation du CTD PPF
	Interdistricts:
	Mercredi 4 juin 2026
	Sur convocation du CTD PPF
	Dates des rassemblements de détections et Centre de
	Perfectionnement de Secteur :
	Mercredi 1 octobre 2025
	Mercredi 15 octobre 2025
U15F	Sur convocation du CTD PPF
(2011)	Mataba do préparation :
	Matchs de préparation : Jeudi 23 octobre 2025
	Mercredi 29 octobre 2025 Sur convocation du CTD PPF
	Sui convocation du CID PPF
	Interdistricts:
	. Mercredi 12 Novembre 2025
	Sur convocation du CTD PPF

Contact: Ludivine REGNIER (CTD PPF) au 06-08-28-92-25

DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le samedi après midi

U15 F à 8 : LE REVEST

Prochaine Réunion mardi 14 octobre 2025

Président: Mme Lydie BASTIEN

Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER